



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/077

Thème : CULTURE 4

Objet : DÉSHÉRBAGE DES
FONDS DOCUMENTAIRES DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Convocation

Date : 16/06/2016

Affichage : 16/06/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés** : 31

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, DAVANTURE Bruno, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans le cadre de la préparation de la future Médiathèque, un travail d'inventaire massif des collections de la Bibliothèque Municipale est nécessaire. Les agents de la bibliothèque doivent donc entreprendre un désherbage complet, c'est-à-dire l'élimination de certains ouvrages suivant un protocole précis à respecter. Cette opération n'a pas été entreprise depuis plus de dix ans. Si le désherbage des fonds est une activité commune à chaque bibliothèque ou médiathèque, l'opération à mener ici sera d'envergure car elle définira clairement le nombre de documents à acquérir pour la future médiathèque.

En effet, la bibliothèque municipale actuelle compte 26 500 documents (livres, DVD, CD) et la médiathèque, afin de proposer une offre documentaire cohérente avec ce nouvel équipement public, devra posséder pour son ouverture aux alentours de 30 000 documents. Une fois le désherbage des collections actuelles effectué, nous serons en mesure de déterminer la quantité précise de documents à acquérir, mais également les montants d'investissement s'y rapportant et les marchés d'acquisitions à lancer dès 2017.

Protocole de désherbage :

Sont exclus du désherbage les livres du fonds ancien. Pour ce dernier domaine, une exception peut être faite concernant les livres abîmés, toujours disponibles, ils feront l'objet d'une élimination avec remplacement.

Le désherbage s'effectue selon trois critères :

- la vétusté ;
- l'obsolescence ;
- l'exemplarisation multiple.

Seront ainsi retirés des collections :

- les ouvrages vétustes, abîmés, à l'aspect physique rebutant ;
- les ouvrages obsolètes, selon le protocole de désherbage établi pour chaque domaine de connaissance (voir en annexe les règles de désherbage par classification Dewey) ;
- les ouvrages en double ou triple exemplaire.

Les ouvrages retirés des collections feront l'objet de dons (auprès des collectivités, des associations ou lors d'évènements spéciaux) ou d'arrêtés de destruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le désherbage des fonds de la Bibliothèque Municipale ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

PUBLIÉ LE 05 JUIL. 2016



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' around the perimeter and a central emblem. The signature is written across the stamp and extends to the right.

**ANNEXE N°1
DÉLIBÉRATION DU 22/06/2016****CULTURE 4 DEL N°2016.06.22/077****PROTOCOLE DE DÉSHÉBAGE
SELON LA CLASSIFICATION DEWEY**

Les formules ci-dessous comprennent 3 parties :

1. Le premier chiffre représente le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal (âge de l'information contenue dans le livre).
2. Le deuxième chiffre représente le nombre d'années écoulées sans prêt.
3. Le troisième élément se rapporte à la présence de plusieurs facteurs négatifs appelés IOUPI :
 - **I** incorrect, fausse information
 - **O** ordinaire, superficiel, médiocre
 - **U** usé, détérioré, laid
 - **P** périmé
 - **I** inadéquat

Ainsi, la formule 8/3/IOUPI se lit : est candidat à l'élimination tout livre de cette classe Dewey qui a plus de 8 ans ; dont le dernier prêt remonte à plus de trois ans ; qui possède un ou plusieurs facteurs IOUPI.

000 GENERALITES :

004 Informatique 8/3/IOUPI
020 Bibliothéconomie 10/3/IOUPI
030 Encyclopédie 5/X/IOUPI
070 Média journalisme 5/3/IOUPI

100 PHILOSOPHIE - PSYCHOLOGIE :

150 Psychologie 8/3/IOUPI, certains ouvrages de base de psychologues éminents non détériorés seront conservés 10 ans
100 (autres) 10/3/IOUPI

200 RELIGION :

10/3/IOUPI

300 SCIENCES SOCIALES :

320 Politique 10/3/IOUPI pour les ouvrages de base, 5/3/IOUPI pour les ouvrages d'actualité

330 Économie 8/3/IOUPI

340 Droit 10/3/IOUPI les anciennes éditions des codes ne sont pas conservées (obsolète)

350 Administration 10/3/IOUPI

370 Pédagogie 10/3/IOUPI des ouvrages de base (ex. Piaget) pourront être conservés plus longtemps s'ils sont en bon état ou s'ils ne sont plus édités.

300 (autres) 5/3/IOUPI ou 10/3/IOUPI selon la valeur de l'ouvrage

400 LINGUISTIQUE :

10/3/IOUPI

500 SCIENCES PURES :

10/3/IOUPI certains ouvrages de base sont conservés plus longtemps

600 SCIENCES SOCIALES :

610 Médecine 5/3/IOUPI les livres d'anatomie et de physiologie pourront être conservés plus longtemps selon l'état

640 Cuisine 10/3/IOUPI selon l'état

600 autres 5/3/IOUPI

700 ARTS ET LOISIRS :

796.52 et 796.9 Alpinisme et ski, fonds de conservation, pas de désherbage sauf IOUPI selon la valeur de l'ouvrage

790 Autres sports 8/3/IOUPI

700 Art désherbage selon IOUPI

770 Photographie 5/3/IOUPI en ce qui concerna la technique et le matériel

780 Musique 10/3/IOUPI suivant le sujet

800 LITTÉRATURE :

Désherbage selon IOUPI sans référence de date d'édition

900 HISTOIRE GEOGRAPHIE :

910 Géographie : récits de voyage 10/3/IOUPI et plus de 10 selon la valeur littéraire, guides de voyages 5/3/IOUPI, livres de géographie 10/3/IOUPI

900 Histoire 15/3/IOUPI

B BIOGRAPHIES :

Désherbage selon IOUPI, plus les doubles sans intérêt provenant des dons

BD BANDES DESSINES :

10/3/IOUPI

FONDS JEUNESSE :

Documentaires : selon le même protocole

Albums, romans 10/3/IOUPI, sauf œuvre littéraire remarquable, non rééditée